

Communauté de Communes de la Brie Champenoise 4 rue des Fosses - BP 6 51210 MONTMIRAIL

Tel: 03 26 81 36 61 - Fax: 03 26 81 38 84

DEMANDE DE RAPPORT DE CONTRÔLE D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Modalités de délivrance du rapport de contrôle :

La délivrance du rapport de contrôle du système d'assainissement est subordonnée à une visite de contrôle des agents du service de l'assainissement de la CCBC, sur rendezvous.

Le contrôle doit avoir lieu en présence d'une personne connaissant l'installation et le demandeur veillera à respecter les prescriptions préalables suivantes :



- <u>Ouvrir et dégager l'accès aux regards</u> de collecte et/ou à la fosse septique ou toutes eaux.
- Fournir un plan de l'installation s'il y a.
- Pour les systèmes d'assainissement individuel, fournir la copie des factures d'entretien de l'installation.

Je soussigné(e)	
demeurant à	
Téléphone :Mail :	
Agissant en qualité de	
Demande d'un rapport de contrôle du système d'assainissement	□ collectif □ Individuel
pour l'immeuble sis :	

Un titre exécutoire de 100 € TTC vous sera transmis à votre adresse relatif au paiement du contrôle d'assainissement.

L'attention du pétitionnaire est attirée sur le fait qu'en cas d'impossibilité d'accès des agents de la CCBC à l'installation, le rendez-vous sera annulé et qu'il devra déposer une nouvelle demande de visite de conformité, facturée 100 € TTC.

Conditions générales d'utilisation de vos données personnelles

La Communauté de communes de la Brie Champenoise est responsable du traitement des données recueillies à l'occasion de votre demande. Elle vous informe que ce traitement correspond à une mission d'intérêt légitime conformément au f) de l'article 6 du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Les données recueillies sont nécessaires :

- > Dans le cadre de l'établissement des rapports de contrôle de l'assainissement collectif ou non collectif
- Dans le cadre de l'avis technique rendu par la collectivité sur les raccordements aux réseaux publics d'eau ou d'assainissement

Seuls les agents en charge de l'instruction, du suivi administratif et du contrôle de l'assainissement ont accès à ces données personnelles. Ils sont soumis au secret professionnel par la loi n° 83.634 de la fonction publique et part l'article 226-13 du code pénal.

En aucun cas ces données personnelles ne seront rendues accessibles à des tiers sans votre accord exprès. Les rapports de contrôle sont archivés 30 ans après la durée de vie de l'ouvrage. Les avis techniques sont conservés 5 ans après la fin de la construction.

Si vous souhaitez plus d'informations sur la protection des données personnelles et vos droits en la matière, vous pouvez consulter le site de la CCBC https://www.cc-briechampenoise.fr dans la rubrique information RGPD où vous y trouverez toutes les informations.

Fait à	, le	
Signature :		